

# Commission administrative pour la révision des listes électorales

Cette commission est composée du Maire, d'un délégué de l'administration et un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance, ainsi que d'un conseiller municipal.

Délégués titulaires

[Patrick LHEUREUX](#)

Délégués suppléants

[Gwenael GIRAULT](#)